



GRILLE DE CONTRÔLE

Informations générales

Nature du demandeur	Mandataire
Nom du demandeur ou mandataire	PONTAULT Nicole
Prénom du demandeur ou mandataire	
Civilité du demandeur ou mandataire	Madame
Adresse du demandeur ou mandataire	SAVANNAH
Code postal du demandeur ou mandataire	97118
Commune du demandeur ou mandataire	SAINT FRANCOIS
Téléphone 1 du demandeur ou mandataire	06 90 62 75 74
Téléphone 2 du demandeur ou mandataire	
Courriel du demandeur ou mandataire	nicolle@villaboubou.com
Adresse du logement meublé	Villa Bonheur, 14 Rés. Les Jardins du Hamac
Code postal du logement meublé	97118
Commune du logement meublé	SAINT FRANCOIS
Téléphone du logement meublé	
Classement actuel	Non Classé
Classement sollicité	5 étoiles
Date de la visite d'inspection	23/09/2013
Date d'émission du document	25/09/2013

Nom de l'organisme évaluateur accrédité	I.C.H
SIRET de l'organisme évaluateur accrédité	51743828900020
Adresse 1 de l'organisme évaluateur accrédité	42 Rue Dominique Larrea
Adresse 2 de l'organisme évaluateur accrédité	
Code postal de l'organisme évaluateur accrédité	64500
Commune de l'organisme évaluateur accrédité	Saint Jean de Luz
Téléphone de l'organisme évaluateur accrédité	05 59 54 00 17
Fax de l'organisme évaluateur accrédité	05 59 54 00 17
Courriel de l'organisme évaluateur accrédité	i.c.hotelier@gmail.com
Site internet de l'organisme évaluateur accrédité	www.inspectionclassementhotel.com
Civilité de l'inspecteur	Madame
Nom de l'inspecteur	D.Boulart

Informations et justifications sur ce qui n'a pas été réalisé par rapport au travail initialement prévu	
Tout ou partie du travail d'inspection a-t-il été sous-traité ?	NON
Si oui, préciser les motifs :	
Si oui, nom du sous-traitant :	
Si oui, s'agit-il d'une sous-traitance interne :	
Si oui, s'agit-il d'une sous-traitance externe :	NON

Le rapport détaillé d'inspection

Document joint « rapport détaillé »

Légende :								
X = critère obligatoire - O = critère optionnel - NA = critère non applicable								
CRITERES DE CLASSEMENT (le cas échéant des précisions sont apportées par critère dans la colonne de droite du tableau)	5*	Points	Validation du critère oui non na	Nbre de points obligatoires obtenus	Nbre de points à la carte obtenus	Note état propreté obtenue	surfaces relevées	commentaires auditeur
Chapitre 1 : Equipements et aménagements								
1.1. Aménagement général								
Surfaces de l'habitation								
Surface minimum d'un logement d'une pièce d'habitation pour une personne	24m²							
Surface minimum d'un logement d'une pièce d'habitation pour 2 personnes	26m²							
Surface moyenne minimum chambre(s) supplémentaire(s)	12m²							
Surface minimum par personne supplémentaire (au-delà des deux premières personnes) par pièce d'habitation	3m²							
1 Surface habitable (cuisine et coin cuisine compris) du logement meublé hors salle d'eau et toilettes	X	5	OUI	5				Surface obligatoire: 86m2; Surface du meublé: 300m2 (T5 pour 8 personnes) + mezzanine
2 Surface habitable (cuisine et coin cuisine compris) par logement meublé hors salle d'eau et toilettes, majorée de 25%	O	4	OUI		4			
3 Surface habitable (cuisine et coin cuisine compris) par logement meublé hors salle d'eau et toilettes, majorée de 50%	O	4	OUI		4			
4 Surface habitable (cuisine et coin cuisine compris) par logement meublé hors salle d'eau et toilettes, majorée de 75%	O	4	OUI		4			
5 Surface habitable (cuisine et coin cuisine compris) par logement meublé hors salle d'eau et toilettes, majorée de 100%	O	4	OUI		4			
Equipement électrique de l'habitation								
6 Prise de courant libre dans chaque pièce d'habitation	X	1	OUI	1				
7 Eclairage en état de fonctionnement de chaque pièce	X	4	OUI	4				

Téléphonie et communication								
8	Téléphone à proximité immédiate	NA	1	NA				
9	Mise à disposition d'un téléphone à l'intérieur du logement avec, au besoin, un système de facturation correspondant à la période de location - téléphone sans fil obligatoire pour la catégorie 5*	X	1	OUI	1			05 90 85 35 57
10	Accès internet haut débit	X	3	OUI	3			
Télévision et équipement hi-fi								
11	Télévision couleur installée avec télécommande	X	2	OUI	2			3 téléviseurs
12	Télévision couleur à écran plat installée avec télécommande	X	2	OUI	2			
13	Possibilité d'accéder à des chaînes internationales ou thématiques	X	2	OUI	2			canal tnt
14	Chaîne hi-fi (avec radio)	X	2	OUI	2			
15	Lecteur DVD	X	2	OUI	2			
Equipements pour le confort du client								
16	Cloisons fixes de séparation entre les pièces d'habitation	X	4	OUI	4			
17	Présence d'ouvrants sur l'extérieur dans chaque pièce d'habitation	X	5	OUI	5			
18	Occultation opaque extérieure (volets roulants, persiennes, ...) ou intérieure (rideaux, double-rideaux, ...) dans chaque pièce recevant du couchage	X	5	OUI	5			volets bois
19	Confort acoustique : toutes précautions techniques devront être prises pour assurer une isolation suffisante conformément aux règles applicables à la date de la construction	X	5	OUI	5			double vitrage
20	Existence d'un système de chauffage	NA	5	NA				CRITERE PASSE DE X EN NA
21	Climatisation ou système de rafraîchissement d'air	X	3	OUI	3			
22	Machine à laver le linge pour les logements de plus de 4 personnes (inclus)	X	3	OUI	3			
23	Séchoir à linge électrique pour les logements de plus de 6 personnes (inclus) - obligatoire en catégorie 5* pour les logements de plus de 2 personnes (inclus)	X	2	OUI	2			
24	Etendage ou séchoir à linge	X	4	OUI	4			
25	Ustensiles de ménage appropriés au logement (minimum : un seau et un balai à brosse avec serpillière ou un balai de lavage à frange avec seau et presse, aspirateur ou équipement équivalent, un fer et une table à repasser)	X	5	OUI	5			

Mobilier								
26	Placards ou éléments de rangement en nombre suffisant - obligatoire dans chaque pièce d'habitation pour les catégories 3*, 4* et 5*	X	4	OUI	4			
27	Présence d'une table et des assises correspondant à la capacité d'accueil du logement meublé	X	4	OUI	4			TABLE 6 CHAISES PLUS 2 TABLE 4 CHAISES
28	Le séjour est équipé d'un canapé ou fauteuil(s) et table basse	X	4	OUI	4			
29	Mobilier coordonné ou présentant une harmonie d'ensemble	X	3	OUI	3			HARMONIE CONTEMPORAINE
1.2. Aménagement des chambres								
Literie								
	Lit(s) pour une personne :	0						
	- Largeur	90 cm						
	- Longueur	200 cm						
	Lit(s) pour deux personnes :	0						
	- Largeur	160 cm						
	- Longueur	200 cm						
30	Respect des dimensions du (ou des) lit(s)	X	4	OUI	4			4 LITS EN 0,90 2 LITS EN 1,60
31	Un oreiller par personne - 2 oreillers par personne pour les catégories 3*, 4* et 5*	X	2	OUI	2			
32	Deux couvertures ou une couette par lit - couette obligatoire pour les catégories 4* et 5*	X	2	OUI	2			
33	Matelas protégés par des alaises ou des housses amovibles	X	2	OUI	2			
Equipements et mobiliers (dont électriques)								
34	Eclairage en-tête de lit avec interrupteur indépendant	X	1	OUI	1			
35	Interrupteur éclairage central près du lit (va-et-vient)	X	2	OUI	2			
36	Présence d'une table ou tablette de chevet ou tabouret tête de lit par personne	X	2	OUI	2			
1.3. Equipements et aménagement des sanitaires								
Niveau d'équipements sanitaires requis pour les logements jusqu'à (inclus) :								
		6 pers.						
37	Une salle d'eau privative dans un espace clos et aéré intérieur au logement avec accès indépendant	X	5	OUI	5			
38	Equipement minimum salle d'eau : - un lavabo avec eau chaude - une douche ou une baignoire équipée d'une douche avec pare-douche - obligatoire pour les catégories 1*, 2* et 3* - une baignoire (dimensions supérieures au standard) équipée d'une douche avec pare-douche ou une baignoire et une douche ou une douche (dimensions supérieures au standard) - obligatoire pour les catégories 4* et 5*	X	3	OUI	3			
39	Un water-closet (avec cuvette à l'anglaise, abattant, chasse d'eau) privatif intérieur au logement - water-closet indépendant de la salle d'eau obligatoire pour les 5*	X	2	OUI	2			

	Niveau d'équipements sanitaires requis pour les logements de plus de (inclus) :	7 pers.						
40	Une deuxième salle d'eau privative dans un espace clos et aéré intérieur au logement avec accès indépendant	X	5	OUI	5			4 SALLE EAU 8 PERSONNES
41	Equipement minimum salle d'eau supplémentaire : - un lavabo avec eau chaude - une douche ou une baignoire équipée d'une douche avec pare-douche - obligatoire pour toutes les catégories	X	3	OUI	3			
42	Un water-closet (avec cuvette à l'anglaise, abattant, chasse d'eau) privatif intérieur au logement	X	2	OUI	2			
Equipements salle(s) d'eau								
43	Deux points lumineux dont un sur le lavabo	X	2	OUI	2			
44	Une prise de courant libre à proximité du miroir	X	2	OUI	2			
45	Patère(s)	X	1	OUI	1			
46	Miroir - Miroir en pied obligatoire pour les 4* et 5*	X	2	OUI	2			
47	Tablette sous miroir ou plan vasque	X	2	OUI	2			
48	Espace(s) de rangement (hors tablette sous miroir et plan vasque)	X	2	OUI	2			
49	Sèche-cheveux électrique	X	1	OUI	1			
1.4. Equipements et aménagement de la cuisine ou du coin cuisine intérieur au logement								
Bac(s) à laver								
50	Evier avec robinet mélangeur ou mitigeur avec sortie d'eau unique (eau chaude et eau froide)	X	3	OUI	3			
Appareils de cuisson								
	Table de cuisson pour logement jusqu'à 4 personnes (inclus)	4 foyers	0					
	Table de cuisson pour logement de plus de 5 personnes (inclus)	4 foyers	0					
51	Nombre de foyers respectés	X	3	OUI	3			
52	Plaque vitrocéramique ou à induction	O	3	OUI		3		INDUCTION 3 FEUX
53	Mini-four pour les logements jusqu'à 4 personnes (inclus)	NA	2	NA				
54	Four	X	3	OUI	3			
55	Four à micro-ondes	X	3	OUI	3			
56	Ventilation ou hotte aspirante ou ventilation mécanique contrôlée	X	4	OUI	4			HOTTE VENTILATION NATURELLE

Vaisselle et matériels de cuisson								
57	Quantité de vaisselle de table non dépareillée en nombre suffisant pour le nombre d'occupant : - verres, assiettes, assiettes à dessert, grandes cuillères, petites cuillères, couteaux, fourchettes, bols ou équivalents, tasses à café - vaisselle obligatoire pour les catégories 1*, 2* et 3* - verres, assiettes, assiettes à dessert, grandes cuillères, petites cuillères, couteaux, fourchettes, bols ou équivalents, tasses à café, verres à vin, verres apéritif, coupes à champagne - vaisselle obligatoire pour les catégories 4* et 5*	X	3	OUI	3			
58	Quantité de matériel pour la préparation des repas : 1 saladier, 1 plat allant au four, 1 plat, 2 casseroles, 1 poêle, 1 tire-bouchon, 1 paire de ciseaux, 1 couteau à pain, 1 passoire, 1 couvercle, 1 essoreuse à salade, 1 plat à tarte, 1 ouvre-boîte	X	3	OUI	3			
59	Autocuiseur ou cuit-vapeur ou fait-tout	X	2	OUI	2			
Autres matériels								
60	Cafetière	X	2	OUI	2			
61	Bouilloire	X	1	OUI	1			
62	Grille pain	X	1	OUI	1			
63	Machine à laver la vaisselle pour les logements de plus de 4 personnes (inclus) - 2 personnes (inclus) pour les catégories 4* et 5*	X	2	OUI	2			
64	Réfrigérateur avec compartiment conservateur	X	4	OUI	4			2 FRIGIDAIRE AVEC 2 CONGELATEURS
65	Présence d'un congélateur ou compartiment congélateur	X	2	OUI	2			
66	Poubelle fermée	X	1	OUI	1			
1.5. Environnement et extérieurs								
Ascenseurs								
67	Pour accéder au 4ème étage à partir du rez-de-chaussée	NA	4	NA				
68	Pour accéder au 3ème étage à partir du rez-de-chaussée	NA	4	NA				Villa
Parking voiture								
69	Emplacement(s) à proximité	X	4	OUI	4			
70	Emplacement(s) privatif(s)	X	2	OUI	2			
71	Garage privatif fermé	O	2	OUI		2		

Balcon, loggia, terrasse, jardin								
72	Logement meublé avec balcon ou loggia (3 m ² minimum) équipé d'un mobilier de jardin	O	2	NON				
73	Logement meublé avec terrasse ou jardin privé (5m ² minimum) équipé d'un mobilier de jardin	O	3	OUI		3		
74	Logement meublé avec parc ou jardin - 50 m ² minimum (200 m ² minimum quand il est commun à d'autres logements)	O	4	OUI		4		
Equipements de loisirs, détente, sports, attachés au logement								
75	Un équipement de loisirs, détente ou sport, dédié au logement	X	2	OUI	2			PISCINE
76	Un équipement supplémentaire de loisirs, détente ou sport, dédié au logement	O	2	OUI		2		SPA
77	Un équipement supplémentaire de loisirs, détente ou sport, dédié au logement	O	2	OUI		2		2 CANOES 2 VELOS 2 PADDLE
Environnement								
78	Logement avec vue paysagère (vue mer, montagne, plaine ou zone urbaine agréable et dégagée)	O	4	OUI		4		VUE MER
79	Logement avec accès immédiat à des pistes de ski ou plage ou plan d'eau	O	4	OUI		4		PIED DANS L'EAU
80	Logement proche de centre(s) d'animation(s), lieu(x) de spectacle(s), de commerce(s) ou de transport(s) public(s)	O	4	OUI		4		moins d'un km
1.6. Etat et propreté des installations et des équipements								
81	Les sanitaires (toilette(s) et salle(s) d'eau) sont propres et en bon état	X	5	OUI	5		4	excellent
82	Les sols murs et plafonds sont propres et en bon état	X	5	OUI	5		4	excellent
83	Le mobilier est propre et en bon état	X	5	OUI	5		4	excellent
84	La literie est propre et en bon état	X	5	OUI	5		4	excellent
85	La cuisine ou coin cuisine et les équipements sont propres et en bon état	X	5	OUI	5		4	excellent
Chapitre 2 : Services aux clients								
2.1. Qualité et fiabilité de l'information client								
86	Mise à disposition du résumé de la présente grille de classement sur demande	X	1	OUI	1			
87	Mise à disposition de dépliants et brochures d'informations locales pratiques et touristiques mise à jour (année courante)	X	3	OUI	3			
88	Documentation d'informations touristiques traduite en au moins une langue étrangère mise à disposition	O	2	OUI		2		

2.2. Les services proposés								
89	Accueil personnalisé sur place	X	3	OUI	3			
90	Draps à la demande - Draps inclus pour la catégorie 5*	X	2	OUI	2			
91	Linge de toilette à la demande - Linge de toilette inclus pour la catégorie 5*	X	2	OUI	2			
92	Linge de table à la demande - Linge de table inclus pour la catégorie 5*	X	2	OUI	2			
93	Lits faits à l'arrivée à la demande - Lits faits à l'arrivée inclus pour la catégorie 5*	X	3	OUI	3			
94	Matériel pour bébé (siège et lit) à la demande	X	2	OUI	2			
95	Service de ménage à la demande	X	2	OUI	2			6 heures inclus plus depart reste a la demande
96	Produits d'entretien à la demande ou mis à disposition	X	3	OUI	3			
97	Adaptateurs électriques à la demande	X	2	OUI	2			
Chapitre 3 : Accessibilité et développement durable								
3.1. Accessibilité								
Information, sensibilisation								
98	Informations concernant l'accessibilité sur la documentation relative au logement	NA	2	NA				Logement non accessible
Autres services								
99	Mise à disposition d'une boucle magnétique portable	O	2	NON				
100	Réveil lumineux ou vibreur	O	2	NON				
101	Mise à disposition de télécommande de télévision à grosses touches et de couleurs contrastées	O	2	NON				
102	Mise à disposition d'un téléphone à grosses touches	O	2	NON				
103	Présence d'un siège de douche avec barre d'appui	O	2	NON				
104	Largeur de toutes les portes adaptées	O	2	NON				
105	Documentation mise à disposition, simple, compréhensible, associant pictogrammes et images aux textes (un seul message à la fois)	O	2	NON				

3.2. Développement durable								
106	Mise en œuvre d'une mesure de réduction de consommation d'énergie	X	2	OUI	2			ampoule basse conso
107	Mise en œuvre d'une mesure de réduction de consommation d'énergie supplémentaire	O	2	OUI		2		double vitrage
108	Mise en œuvre d'une mesure de réduction de consommation d'eau	X	2	OUI	2			toilette chasse double flux
109	Mise en œuvre d'une mesure de réduction de consommation d'eau supplémentaire	O	2	OUI		2		robinetterie
110	Tri sélectif verre, papier (poubelles séparées) et affichage des règles de tri et des informations sur la localisation des points de collecte volontaire	NA	2	NA				LA COMMUNE NE FAIT PAS DE TRI CRITERE PASSE DE X EN NA
111	Information des clients sur les actions qu'ils peuvent réaliser lors de leur séjour en matière de respect de l'environnement	X	3	OUI	3			
112	Utilisation de produits d'entretien et consommables respectueux de l'environnement	O	3	NON				

TOTAL

224 50

Nombre de points obligatoires à atteindre	224
Minimum de points obligatoires à atteindre 95%	213
Nombre de points à la carte nécessaire pour compenser	0
Nombre de points à la carte disponible	69
Minimum de points à la carte à atteindre hors compensation	28
Minimum de points à la carte incluant la compensation	28

Les résultats

Points obligatoires	
a) Nombre total de points obligatoires à respecter pour la catégorie demandée (tenant compte des cas particuliers et des critères non applicables)	224
b) Nombre minimal de points obligatoires à respecter, 95 % de (a)	213
c) Nombre de points obligatoires atteints	224
Respect du seuil de nombre de points obligatoires à atteindre :	OUI
d) Nombre de points obligatoires à compenser – dans la limite de 5 % du total des points obligatoires à respecter (coefficient 3), soit (a) – (c) *3 :	0
Points à la carte	
e) Nombre total de points à la carte disponibles pour la catégorie demandée	69
f) Nombre de points à la carte à respecter, soit 5%, 10 %, 20%, 30 %, 40 % respectivement pour les catégories 1, 2, 3, 4, 5* de (e)	28
g) Nombre de points à la carte à atteindre : (d) + (f)	28
h) Nombre de points à la carte atteints	50
Respect du seuil de nombre de points à la carte à atteindre :	OUI